

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

<p>Délibération N° 20.191.3</p> <p>En exercice 37 Présents 27 Votants 37 Pour 37 Contre 0 Abstention 0</p>	<p>PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE ZONES NATURA 2000 ET TERRAINS CONSERVATOIRE DU LITTORAL</p> <p>CANDIDATURE AU DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » (TEN) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
--	---

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

**Candidature au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) -
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le Ministère de la Transition écologique et solidaire souhaite :

- inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion, de la biodiversité, de prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire,
- sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants ;

Considérant que le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), issu du plan national « Biodiversité -Tous Vivants ! », est un dispositif d'ingénierie territoriale destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité ;

Considérant que le Plan Biodiversité fixe un premier objectif de 1 000 collectivités locales engagées et reconnues TEN d'ici à 2022 ; que ce dispositif est piloté par l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie et est lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse » ;

Considérant qu'il intègre :

- l'accompagnement par de l'ingénierie de projet,
- la reconnaissance de projets de territoires et de plans d'action en faveur de la biodiversité,
- la mise en réseau d'une communauté d'acteurs,
- l'articulation des financeurs autour de ces projets ;

Considérant que ce dispositif s'appuie sur les évolutions structurantes issues de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et des dernières lois de réforme territoriale : stratégies régionales de la biodiversité (SRB), schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), animation des Comités régionaux de la biodiversité (CRB) ou Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) en outre-mer ;

Considérant que cette reconnaissance valorisera des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité,
- Connaître, informer, éduquer,
- Valoriser la biodiversité ;

Considérant que la reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès ; que les financeurs renforcent leur synergie d'intervention et que la reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilitera l'accès à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales ;

Considérant que les territoires TEN bénéficieront également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie ;

Considérant que l'engagement de la Communauté de communes La Domitienne porte sur les actions suivantes :

1 – Gestion et restauration de zones humides temporaires :

Il s'agit de réaliser un diagnostic sur le site Natura 2000 Collines d'Ensérune sur l'état des zones humides temporaires existantes et les secteurs potentiels pour réaliser des travaux de création de mares temporaires, milieux remarquables et abritant une biodiversité riche.

L'action s'inscrit dans la mise en œuvre du Document d'objectif du site Natura 2000, et l'étude ainsi que les travaux pourront mobiliser des fonds publics (Etat – Europe).

Modalité de portage en interne : Chargée de mission Natura 2000 via l'animation du site Natura 2000.

Modalités de financement :

- temps de travail agent financé dans le cadre des subventions Natura 2000,
- étude financée dans le cadre des demandes de subvention de l'animation du Docob,
- travaux finançables dans le cadre d'un contrat Natura 2000 à hauteur de 80% du montant des travaux estimé à 20 000 € ;

2 – Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

Il s'agit de mobiliser le grand public dans la gestion active des espaces naturels et de la biodiversité dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000. Pour cela, des chantiers de gestion des espèces envahissantes (ex : arrachage de griffes de sorcières sur le cordon dunaire) seront organisés.

Cette action s'inscrira dans la démarche portée par l'EPTB Orb Libron qui mène une étude sur cette thématique sur les bassins versants.

A travers les chantiers et la diffusion voire l'élaboration de documents, le grand public ainsi que les élus et agents territoriaux pourront ainsi être sensibilisés sur cette problématique et mobilisés pour limiter la dissémination de ces espèces.

Modalités de portage en interne : agents du service Natura 2000 pour l'encadrement des chantiers sur les sites.

Modalités de financement :

- temps de travail des agents financé dans le cadre des demandes de subvention Natura 2000,
- moyens logistiques pour l'évacuation des végétaux : en partenariat avec les communes concernées par les chantiers ou mobilisation de véhicules en interne selon les disponibilités,
- achat de matériel selon besoins : autofinancement (estimation : 2 000 €) ;

3 – Mobiliser et accompagner les agriculteurs dans des pratiques favorables à la biodiversité :

Il s'agit de la mise en œuvre de l'action inscrite dans le PCAET, afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques favorables à la biodiversité et pérennes face aux changements climatiques. Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'action « Abris pour les chauves-souris » mise en œuvre en 2019 en partenariat avec le Conseil départemental.

L'objectif est de mobiliser un groupe d'agriculteurs volontaires afin de leur proposer de l'accompagnement, et d'organiser des journées d'échanges et de la formation technique sur le terrain. Pour cela, un (ou plusieurs) prestataires seront mandatés pour apporter des expertises spécifiques dans l'élaboration des diagnostics écologiques et pour les mesures à mettre en œuvre pour préserver les Infrastructures Agro Ecologiques : plantation de haies, agroforesterie, mise en place de gîtes artificiels, maintien et gestion des bandes enherbées, ...

Modalités de portage en interne : chargée de mission PCAET avec un appui de la Chargée de mission Natura 2000.

Modalités de financement : autofinancement sur les prestations d'accompagnement estimation à 15 000€ pour l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs selon les modalités définies et les structures.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean François GUIBERT, 6^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. AUTORISE monsieur le Président à présenter la candidature de la Communauté de communes La Domitienne à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

II. S'ENGAGE à mettre en œuvre les 3 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature ».

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets des exercices 2021 à 2023 au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

